



Institut National Polytechnique
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



**PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - MINE ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA / MEM)**

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

DEUXIEME TRIMESTRE 2022

(Période d'activité du 01 avril au 30 juin 2022)

La mission s'est déroulée du
Lundi 11 juillet 2022 au vendredi 15 juillet 2022

Supervisé par
Le comité d'audit interne

L'équipe d'audit interne était composée de :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

M. ADOU Arsène (auditeur)

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II.	LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne	3
	1 -La passation des marchés.....	2
	2 -La gestion financière.....	3
	3 -La gestion budgétaire.....	4



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Deuxième trimestre 2022

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au deuxième trimestre de 2022 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-MEM.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- MEM, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- MEM.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat :

L'audit interne a constaté qu'aucun marché n'a été enclenché au cours du deuxième trimestre 2022. Le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'exercice 2022 a reçu l'ANO de l'AFD le 19 mai 2022, ce qui a entraîné le retard dans l'exécution des activités du projet.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit interne a relevé, dans la comptabilité du projet CEA - MEM du premier trimestre 2022, un solde créditeur de deux cent quarante-cinq millions neuf cent quarante-sept mille deux cent quatre francs CFA (245 947 204 F CFA) dans le compte « 121000 » intitulé report à nouveau créditeur.

La procédure comptable du projet CEA indique que le compte de résultat présente les ressources financières (subventions) destinées à financer les charges de fonctionnement de l'exercice, à l'exclusion des investissements.

ce solde correspond à la prise en charge des dépenses enregistrées en classe 6 au cours de l'exercice 2021

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-MEM en ce qui concerne le matériel de transport : existence de la carte grise, la vignette établie au nom du projet.

L'audit n'a pas constaté d'acquisition au cours du premier trimestre de l'année.

TIERS

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur l'exercice suivant ;
- si écritures d'Opérations Diverses, obtenir les explications nécessaires

L'audit n'a pas relevé d'éléments nouveaux, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », et constitutifs des revenus générés durant la période.

TRESORERIE

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque au 31/12/N avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté de l'entreprise ;
- pointer le solde du relevé bancaire au 31/12/N avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté de l'entreprise) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté entreprise est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque ;

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-MEM.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission , TDR et Ordre de Mission.

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du projet.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

L'audit interne n'a pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du projet. Nous n'avons pas relevé de dépenses inéligibles aux financements du bailleurs.

Les dépenses ont été correctement imputées aux lignes budgétaires correspondantes et le projet n'a pas enregistré de dépassements budgétaires.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement. L'audit n'a pas décelé d'anomalie.

Yamoussoukro, le 21 juillet 2022

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué